

CCSEHDAA - Comité consultatif des services aux élèves ayant des besoins particuliers

Rencontre du CCSEHDAA 2022-2023 du CSSDM

Mercredi 28 septembre 2022, à 19 h

Visioconférence

Présent.e.s :	Beudet, Diane Contant, Marie Coulibaly, Kiléka Desjardins, Sophie Isabelle Côté	Léveillé, Claudine Liotard, Brigitte Ménard, Marie-Claude Roby, Geneviève Thomas, Benoît Matias, Vitor Invitées : Côté, Isabelle Locher, Barbara
Invité.e.s :		
Absent.e.s :	Chandonnet, Dominique D'Amours Bélanger, Ève Delaroche, Dominique Denis, Amélie Doiron, Lucille	Ledoux, Richard Saumur, Dominique

N°	Points à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Suivi(s)
1	<p>Mot de bienvenue : Le quorum étant atteint, Mme Kiléka Coulibaly (présidente du CCSEHDAA) procède à l'ouverture de l'assemblée à 19 h. Elle souhaite la bienvenue aux membres.</p>			
2	<p>Accueil de M. Vitor Matias, Professeur substitut en intervention éducative auprès des élèves ayant un trouble du développement, UQAM (département d'éducation et de formation spécialisées) - Remplacement de Mme Nathalie Poirier. M. Matias se présente aux membres du CCSEHDAA.</p> <p>Accueil de M. Benoît Thomas, Directeur des Services éducatifs du CSSDM depuis le 1^{er} juillet 2022 – Remplacement de M. Benoît Laforest. M. Thomas se présente aux membres du CCSEHDAA.</p> <p>Accueil de Mme Barbara Locher, Conseillère pédagogique à l'adaptation scolaire du CSSDM. Mme Locher participe à la première rencontre du CCSEHDAA à titre d'observatrice.</p>			
3	<p>Adoption de l'ordre du jour du 28 septembre 2022 : La présidente rappelle l'ordre du jour. L'ordre du jour est adopté sans modification.</p>	Sur la proposition de Mme Ménard, appuyée par Mme Beudet, l'ordre du jour est adopté sans modification.		
4	<p>Adoption du procès-verbal du 8 juin 2022 Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé. Il est adopté avec modifications.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Point 3 (page 3) : Présentation du cadre de référence sur la douance : Il faut lire : Il est mentionné que les élèves n'auront pas besoin d'évaluation formelle de la douance pour qu'ils puissent bénéficier des services. Un parent salue cette décision. Un autre membre parent mentionne qu'il sera important de faire beaucoup de sensibilisation auprès des membres du personnel 	Sur la proposition de Mme Roby, appuyée par Mme Ménard, le procès-verbal du 8 juin 2022 est adopté.	Procès-verbal du 6 juin 2022.	Sophie Desjardins Apporter les modifications au procès-verbal du 8 juin 2022 et le déposer sur le site du CCSEHDAA.

N°	Points à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Suivi(s)
	<p>scolaire afin que les enfants doués ayant une double exceptionnalité, ou talentueux, puissent être bien identifiés.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Point 4 (page 4) - S'informer sur le processus de relocalisation des classes spécialisées en milieu régulier : La solution avait été réfléchie, mais Mme Côté reconnaît que le CSSDM a dû agir rapidement en raison de certains facteurs (affectations, plans d'effectifs, etc.). Elle souligne que le CSSDM ne souhaitait pas manquer de transparence. Dans le futur, le CSSDM s'assurera de solliciter les personnes concernées, et ce, dès le départ. 			
5	<p>Suivi du procès-verbal du 8 juin 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Point 3 (page 2) – Sophie Desjardins : Faire parvenir la présentation portant sur le « Cadre de référence des élèves doués et talentueux, mesure 15027 » aux membres du CCSEHDAA. La présentation a été envoyée comme convenu. ▪ Point 4 (page 3) – Sophie Desjardins : Déposer le procès-verbal du 10 mai 2022 sur le site du CCSEHDAA. Le document a été déposé comme convenu. ▪ Suivi du procès-verbal du 10 mai 2022 – Point 5 : <ul style="list-style-type: none"> • Point 4 (page 4) – Sophie Desjardins : Reporter le point « Comité de travail portant sur le processus de relocalisation » à la prochaine rencontre du CCSEHDAA. Reporter ce point lors de la rencontre du mois d'octobre 2022. • Point 8 (page 6) - Marie-Ève Roger : Identifier les intervenants qui finaliseront la révision du guide du CCSEHDAA. Reporter ce point lors de la rencontre du mois d'octobre 2022. 			

N°	Points à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Suivi(s)
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Point 6 (page 7) – Kiléka Coulibaly : Logo du CCSEHDAA. ▪ Point 7 (page 7) – Isabelle Côté : Présentation de la collecte des besoins 2022 lors de la première rencontre du CCSEHDAA (année scolaire 2022-2023). L'état des postes du CSSDM sera également présenté. ▪ Point 8 (page 7) - Kiléka Coulibaly : Proposer, au Comité de parents, la participation du CCSEHDAA au processus de sélection du nouveau protecteur de l'élève. La proposition a été faite. ▪ Point 9 (page 7) – Sophie Desjardins : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Entrer en communication avec le collègue de Mme Poirier afin de valider son intérêt pour participer au CCSEHDAA. M. Vitor Matias, professeur substitut en intervention éducative auprès des élèves ayant un trouble du développement (UQAM, département d'éducation et formation spécialisée) a accepté de siéger au CCSEHDAA. M. Matias est maintenant membre du CCSEHDAA. ▪ Faire parvenir un courriel à Mme Brigitte Liotard afin de savoir si elle souhaite poursuivre son mandat pour une période de deux (2) ans. Mme Coulibaly est entrée en communication avec cette dernière et elle souhaite poursuivre son implication. ▪ Point 10 (page 8) - Sophie Desjardins : Inviter M. Benoît Thomas à venir présenter l'état de situation de la révision de l'offre de services des écoles secondaires et de la formation professionnelle. Ce point est reporté au mois d'octobre. ▪ Point 12 (page 8) - Sophie Desjardins : Faire parvenir aux membres du CCSEHDAA la date de la première rencontre du CCSEHDAA pour l'année scolaire 2022-2023. La date a été envoyée comme convenu. 			

N°	Points à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Suivi(s)
6	<p>Projet de loi sur le protecteur de l'élève La rencontre devait avoir lieu le 13 septembre 2022, mais il n'y avait pas quorum. Elle a donc été reportée au 20 septembre 2022.</p> <p>Les membres du Comité de parents, et des représentants des membres parents du CCSEHDAA, ont travaillé afin d'émettre des recommandations en lien avec l'affichage du poste du protecteur de l'élève du CSSDM. Ces recommandations ont été acheminées à Mme Chloé Normand qui travaille pour le Bureau du secrétariat général du CSSDM. La présidente du CCSEHDAA confirme que le descriptif du poste a été revu en fonction des travaux qui ont été réalisés le 20 septembre 2022 et que le poste a été affiché pour une période de deux semaines. Les mises en candidatures seront acheminées le 4 octobre 2022 au Comité de parents. Les membres de ce comité, ainsi que les membres parents du CCSEHDAA, se rencontreront à nouveau le 5 octobre 2022 afin de prendre connaissance des mises en candidatures reçues. Par la suite, ils feront parvenir leurs recommandations au Bureau du secrétariat général du CSSDM.</p> <p>À ce jour, une seule candidature aurait été déposée. Le processus de mises en candidatures devra être recommencé si d'autres candidatures ne sont pas reçues d'ici la fin du processus. La présidente invite les membres à diffuser le poste à l'affichage dans leurs réseaux.</p>			<p>Mme Coulibaly Faire un suivi par rapport à la nomination du protecteur de l'élève.</p>
7	<p>Révision du document de régie interne – Absences aux rencontres du CCSEHDAA Le document de régie interne du CCSEHDAA devra être entériné lorsque tous les membres du CCSEHDAA auront été nommés.</p> <p>Aucun paragraphe, dans le document de régie interne, n'existe par rapport aux absences répétées des membres. Il serait important de nous entendre par rapport au nombre d'absences répétées qui pourrait être autorisé au sein du CCSEHDAA. Ce point est reporté à la prochaine rencontre du CCSEHDAA.</p>			<p>Sophie Desjardins Point reporté à la rencontre 3 du CCSEHDAA (année scolaire 2022-2023).</p>
8	<p>Logo du CCSEHDAA - Projet pour l'année scolaire 2022-2023 La présidente est en contact avec une personne qui pourrait probablement réaliser le logo du CCSEHDAA, et ce, gratuitement. Cette personne a conçu le logo du Comité de parents. La présidente entrera en</p>			<p>Sophie Desjardins Point reporté à la rencontre 3 du CCSEHDAA (année scolaire 2022-</p>

N°	Points à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Suivi(s)
	communication avec elle afin de discuter de son intérêt pour collaborer avec le CCSEHDAA. Le point sera reporté à la prochaine rencontre du CCSEHDAA.			2023).
9	<p>États des postes au CSSDM</p> <p>Une présentation sur l'état des postes professionnels du CSSDM, en date du 28 septembre 2022, est animée par Mme Isabelle Côté. Cette dernière tient à mentionner qu'il s'agit de données approximatives, car il y a beaucoup de changements lors des premières semaines d'une rentrée scolaire.</p> <p>La présentation a été développée en fonction de trois corps d'emplois professionnels que l'on retrouve au CSSDM : psychoéducation, psychologie et orthophonie. Pour le moment, aucune donnée n'est disponible en ce qui concerne les postes des technicien.ne.s en éducation spécialisée (TES) et des préposé.e.s aux élèves handicapés (PEH), car des séances d'affichage sont en cours. Mme Côté mentionne toutefois que pour ces deux corps d'emplois, il y aurait quatre (4) postes non pourvus. En ce qui a trait aux PEH, il y aurait encore des personnes dans la banque de disponibilité. Pour ce qui est des TES, la banque de disponibilité serait quasi vide. Le CSSDM est à la recherche de solutions afin d'être en mesure de répondre à l'ensemble des besoins des milieux. Des précisions seront présentées pour ces deux corps d'emplois lors d'une prochaine rencontre.</p> <p>Le tableau des postes vacants sera acheminé aux membres du CCSEHDAA.</p> <p>Les services éducatifs travaillent en étroite collaboration avec les ressources humaines afin de trouver des solutions pour pourvoir les postes professionnels. Aussi, M. Thomas a demandé à son équipe de réfléchir à une nouvelle stratégie de répartition des services professionnels. Le but est qu'il y ait une distribution équitable des services professionnels au sein des écoles, et ce, peu importe où les élèves sont scolarisés au sein du CSSDM. Le but est de répondre aux besoins des élèves et d'être en soutien aux membres du personnel scolaire.</p> <p>Un membre nomme que les services rendus par les professionnels rattachés aux Services éducatifs, et aux services centraux, ont des retombées sur un très grand nombre d'écoles (ces données ne sont pas présentes dans le tableau). Ces professionnels sont importants, car ils travaillent en soutien aux membres du personnel scolaire qui œuvrent au sein des écoles.</p>			<p>Sophie Desjardins Faire parvenir aux membres du CCSEHDAA le tableau présenté par Mme Côté.</p>

N°	Points à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Suivi(s)
	<p>Un autre membre demande si une réflexion a été faite afin que le comblement des postes professionnels des points de services soit priorisé, car il y a des besoins criants dans ces milieux. Mme Côté confirme que cet aspect fera partie des réflexions qui seront réalisées au cours de la présente année scolaire.</p>			
10	<p>Suivi de la lettre adressée au ministre de l'Éducation - Rapport de 2018 de la Commission des droits de la personne et droits de la jeunesse - rédigée par le RCP-3L.</p> <p>Le CCSEHDAA n'a pas obtenu de réponse de la part du ministre de l'Éducation. Mme Roby, Mme Léveillé et Mme Coulibaly proposent d'arrêter un moment de rencontrer, après les élections, afin de rédiger une lettre de relance. La lettre sera présentée lors d'une prochaine rencontre du CCSEHDAA.</p> <p>Un membre du CCSEHDAA propose de faire parvenir la lettre aux partis de l'opposition.</p> <p>Un membre suggère de contacter les autres CSS afin que la lettre de relance soit cosignée.</p>			<p>Mme Roby, Mme Léveillé et Mme Coulibaly : Suivi en lien avec la lettre de relance au ministre de l'Éducation.</p>

11	<p>Questions diverses :</p> <p>Escouade prévention jeunesse de la Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)</p> <p>Un membre du CCSEHDAA présente le projet-pilote de l'Escouade prévention jeunesse de la Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Ce projet-pilote sera réalisé dans la région de Laval et des Laurentides. Cette escouade visera à sensibiliser et à outiller les jeunes inscrits au Parcours de formation axée sur l'emploi (PFAE). Des agentes et des agents de prévention se déplaceront dans les classes pour animer une série de deux (2) ateliers dynamiques et interactifs portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la prévention des risques liés à la santé et à la sécurité du travail ▪ les principaux droits et obligations en matière de travail ▪ les principales normes du travail et les différents recours prévus par la loi ▪ les emplois majoritairement féminins et leurs caractéristiques souvent méconnues. ▪ <p>https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/service-clientele/escouades-cnesst/escouade-prevention-jeunesse</p> <p>Calendrier des rencontres</p> <p>Le calendrier des rencontres sera réalisé lorsque tous les membres du CCSEHDAA seront présents.</p>			<p>Sophie Desjardins Inclure la réalisation du calendrier des rencontres du CCSEHDAA à l'ordre du jour de la rencontre 3 du CSSDM (année scolaire 2022-2023).</p>
12	<p>Prochaine rencontre :</p> <p>La prochaine rencontre se tiendra au mois d'octobre. Une invitation sera envoyée aux membres du CCSEHDAA.</p>			<p>Sophie Desjardins Faire parvenir l'invitation de la rencontre 3 du CCSEHDAA aux membres.</p>
13	<p>Fermeture de la séance :</p> <p>La séance est levée à 20 h 11.</p>			

Prise de notes : Sophie Desjardins